

**APPEL A MANIFESTATION
D'INTÉRÊT**

**MISE A DISPOSITION D'UN STAND
AU SALON
SPACE TECH EXPO EUROPE**

**EUROMÉTROPOLE DE
STRASBOURG**
Direction du développement
économique et de
l'attractivité

2026

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Objectif	3
3.	Public cible / Bénéficiaire	3
4.	Projets éligibles.....	4
5.	Critères d'évaluation des projets :.....	4
6.	Étapes de sélection.....	4
7.	Calendrier de mise en œuvre	4
8.	Modalités de dépôt des dossiers de candidature	4
9.	Nature et montant de l'aide	5
10.	Engagements du bénéficiaire	5
11.	Références réglementaires	6
12.	Dispositions générales	6

1. Contexte

L'édition 2026 du salon *Space Tech Expo Europe* se tiendra à Brême en Allemagne du 17 au 19 novembre au centre des congrès « Messe Bremen ». Cet événement phare attire plus de 12 000 professionnels du monde entier et réunit un millier d'exposants, de startups aux géants du spatial. Son programme couvre l'ensemble de la chaîne de valeur spatiale à travers ses quatre thématiques principales :

- Industrie : grands enjeux stratégiques du secteur telles que les missions d'exploration, les constellations de satellites de communication, l'observation de la Terre, les investissements, la réglementation, la sécurité nationale et la mitigation des débris spatiaux.
- Smallsats : Spécialisée sur les petits satellites, elle traite de leurs capacités croissantes, de l'optimisation de l'observation de la Terre, de l'analyse des données, de la sécurité et des lanceurs dédiés.
- Connectivité : Elle se concentre sur les réseaux de communication par satellite, notamment les infrastructures autonomes européennes, les communications inter-satellites, l'intégration des réseaux terrestres et satellitaires et la cybersécurité.
- Technologie: dernières innovations en matière de fabrication additive (impression 3D), d'électronique, de gestion thermique, d'IA et d'informatique de pointe (edge computing), et de matériaux avancés.

Le salon dure 3 jours et se déroule en anglais. Plus d'informations à l'adresse :

<https://www.spacetechempo-europe.com/>

2. Objectif

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de sélectionner **les 8 entreprises ou associations** auxquelles l'Eurométropole de Strasbourg mettra à disposition un stand au salon Space Tech Expo Europe 2026.

Les lauréats sont accueillis sur le pavillon « Choose France » situé dans le hall 6. L'Eurométropole y a réservé 5 stands dont 1 pour son usage propre et 4 pour les entreprises sélectionnées. Ces dernières disposeront d'un stand pour la moitié de la durée du salon, soit 1.5j sur 3j.

La participation au salon offrira aux lauréats des opportunités stratégiques pour renforcer leur notoriété, élargir leur réseau, nouer des contacts auprès de financeurs ou de futurs clients.

3. Public cible / Bénéficiaire

La participation à l'appel à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises ou associations basées sur l'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Être une TPE ou PME (effectif < 250 salariés, CA < 50 M€, hors filiale majoritaire d'un groupe),
- Ne pas être une entreprise en difficulté au sens des critères définis par l'Union Européenne,
- Avoir son siège social ou un établissement dans le périmètre géographique de l'Eurométropole de Strasbourg.

4. Projets éligibles

L'entreprise ou l'association souhaitant participer au salon sur le stand de l'Eurométropole de Strasbourg devra nécessairement avoir une activité en lien avec le secteur du spatial, qu'il s'agisse du segment *Upstream* (Amont) qui regroupe les activités liées à la conception, la fabrication et le lancement des infrastructures spatiales ou *Downstream* (Aval), qui concerne l'exploitation des données et des services issus des infrastructures spatiales pour une utilisation terrestre.

5. Critères d'évaluation des projets :

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- 50 % : Lien de l'activité avec le secteur spatial,
- 25 % : Stade de développement du candidat,
- 25 % : Motivation de l'entreprise à participer au salon et aptitude à communiquer en anglais.

6. Étapes de sélection

Les projets soumis sont étudiés selon le processus suivant :

- Vérification de la recevabilité sur la base des critères d'éligibilité.
- Analyse des propositions éligibles.
- Soumission au jury.

Composition du jury :

Le jury est constitué de représentants de l'Eurométropole de Strasbourg et de professionnels issus de l'écosystème d'innovation métropolitain : Parc d'innovation Illkirch-Strasbourg, Grand Est Développement, représentants d'incubateurs locaux, etc.

Fonctionnement du jury

Le jury évalue et sélectionne les candidatures selon les critères définis dans l'AMI sur la base du dossier présenté par chacun d'eux, complété le cas échéant d'une présentation orale en anglais.

Le jury établit une liste classée des candidatures par ordre décroissant de voix, validée en consensus par l'ensemble de ses membres.

Les membres du jury et toutes les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux entreprises candidates.

L'avis du jury est consultatif. Ses recommandations seront soumises à la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, ou à son/sa représentant-e, qui établira la sélection des lauréats.

7. Calendrier de mise en œuvre

L'appel à projets est ouvert du 15 juin 2026 au 31 juillet 2026, date limite de dépôt des dossiers de candidature.

8. Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les participants devront obligatoirement fournir un dossier de candidature dûment complété comprenant les éléments suivants

- Informations relatives à l'entreprise : identification, adresse, représentant légal, Kbis, RIB, dernier bilan

- Présentation de l'activité : description du produit ou service, marché cible...
- Stade de développement
- Implication dans l'écosystème local
- Lien de l'activité avec le secteur spatial
- Motivations
- Participant·es pressenti·es

Des documents complémentaires pourront être demandés aux lauréats.

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne grâce au lien suivant :

<https://demarches.strasbourg.eu/masques/candidature-exposition-space-tech-2026>

Tout dossier incomplet, ou comportant des informations mensongères, sera considéré comme nul.

Les entreprises peuvent adresser leurs questions éventuelles à jean.melounou@strasbourg.eu

9. Nature et montant de l'aide

Chaque entreprise bénéficiera :

- d'un stand de type « desk » dans le corner « Choose France » orné du logo de l'entreprise pour 1.5 jour d'exposition (la moitié du salon) ;
- de pass d'accès illimités pour toute la durée du salon ;
- d'un accompagnement à la préparation ;
- de la participation au programme d'animation et d'événements en marge du salon.

Le coût global de la participation au salon supporté par la collectivité (hors stand de l'Eurométropole de Strasbourg) s'élève à environ 27 000 € TTC soit un coût de revient par entreprise de l'ordre de 3375 € TTC environ.

Il est attendu que chaque lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt contribue au financement à hauteur de 800 euros HT, soit 960 euros TTC.

10. Engagements du bénéficiaire

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt s'engagent à :

- S'acquitter auprès de l'EMS du montant de 960 € TTC pour marquer leur engagement et participer au financement du stand ;
- Mobiliser les équipes nécessaires à la participation au salon et à l'animation du stand ;
- Garantir la présence en permanence de 1 personne minimum de son équipe sur le stand pendant 1.5 jour ;
- S'assurer que les équipes présentes sur le salon puissent justifier d'un niveau d'anglais B2 minimum selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- Participer à tous les temps de préparation organisés en amont du salon ;
- Répondre aux sollicitations de la collectivité pour toute question relative à leur participation à Space Tech Expo ;
- Faire état du soutien de la collectivité dans leur communication et dans les media ;
- Autoriser l'Eurométropole à utiliser les données transmises lors du présent appel à manifestation d'intérêt pour toute action de communication et de promotion réalisée par la collectivité à compter de l'annonce des lauréats et pour une durée d'un an à partir de celle-ci ;

- Répondre à un questionnaire d'évaluation à l'issue du salon.

En cas de non-respect de ces engagements, l'Eurométropole se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise au salon Space Tech Expo Europe sans aucun droit à remboursement.

11. Références réglementaires

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1511-2 et L 4211-1 ;
- Le régime cadre exempté n° SA 111728 relatif aux aides en faveur des PME adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 ;
- Le règlement (CE) n°2023/2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Tout autre régime réglementaire s'appliquant à l'activité développée.

12. Dispositions générales

- Il est rappelé que l'attribution d'une subvention ne saurait constituer un droit pour les personnes quand bien même elles rempliraient les conditions légales pour l'obtenir, l'Eurométropole conservant un pouvoir d'appréciation.
- L'aide ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution, sous réserve du respect par ce dernier des conditions mises à son octroi.
- La participation au salon sur le stand mis à disposition par l'EMS est subordonnée à la signature d'une convention financière entre le lauréat et l'Eurométropole de Strasbourg.